



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN LIBRARY



NOV 3 1981

COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/E.1/36/6
20 octobre 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 58 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 16 octobre 1981, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la
République islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Sous l'instruction du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le communiqué publié à l'issue de la réunion à Nouakchott, le mercredi 13 octobre, du Comité permanent du Comité militaire mauritanien de salut national sous la présidence du lieutenant colonel Khouna Ould Haidallah.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir faire circuler le communiqué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 58.

Le Représentant permanent,
(Signé) Mohamed Said Ould Hamody

COMMUNIQUE FINAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE PERMANENT
DU COMITE MILITAIRE DE SALUT NATIONAL LE MERCREDI 13 OCTOBRE 1981

Réuni sous la présidence du lieutenant colonel Mohamed Khouna Ould Haidalla, chef de l'Etat, après examen approfondi de la nouvelle situation créée à la suite des accusations marocaines, le Comité permanent porte à la connaissance de l'opinion africaine et internationale ce qui suit :

1) Ce n'est pas la première fois que le Maroc accuse, à tort, la Mauritanie d'être impliquée dans une opération militaire au Sahara particulièrement à Guelta Zemmour.

2) Nos garnisons militaires, qui sillonnent de tout temps nos frontières depuis notre retrait de la guerre du Sahara, n'ont jamais décelé la présence quelconque de troupes étrangères sur notre sol (Polisario ou autres). Ceci est vérifiable comme cela l'a été dans le passé par des missions diplomatiques et des journalistes de la presse étrangère internationale.

3) La Mauritanie a toujours tenu ses engagements internationaux. S'agissant de l'accord de Taef, la Mauritanie a toujours oeuvré pour sa mise en application intégrale et cherche à entretenir les meilleurs rapports avec le Maroc. C'est ainsi que notre pays a pris l'initiative de relancer la partie marocaine, lors de la rencontre de notre Ministre des affaires étrangères avec son homologue marocain en présence des ambassadeurs des deux pays à Paris le mardi 20 juillet 1981, pour la mise en application de l'accord de Taef particulièrement en son article 2 que le Maroc s'obstine jusqu'à présent à ne pas vouloir respecter.

4) Le sens profond du message du roi du Maroc vise, d'une part, à impliquer la Mauritanie dans le conflit du Sahara et justifier une éventuelle agression contre notre pays et, d'autre part, à remettre en cause les engagements pris lors du sommet de Nairobi en vue d'instaurer la paix dans la région.

En tout état de cause le Comité permanent du Comité militaire de salut national refuse catégoriquement toutes les accusations portées contre la Mauritanie par le roi du Maroc et déclare solennellement être en mesure de prouver sa non-implication dans les opérations militaires qui se seraient déroulées le 13 octobre 1981 à Guelta Zemmour.

Nouakchott, le 13 octobre 1981
